

État: 21.02.2006

Mauerwerk - Ergänzende Festlegungen (Korrigenda)

Construction en maçonnerie - Spécifications complémentaires (Correctif)

Page	Chiffre Figure	Genre d'erreur	Jusqu'à présent (Les fautes sont marquées en rouge et barrées)	Corrections (Les corrections sont marquées en vert)	Approuvé par commission (date)
8	Tableau 1	T	Remarque ⁵⁾ jusqu'à présent: Valeurs des tolérances selon EN 771, degré 2	La remarque ⁵⁾ est complétée comme suit: 5) Valeurs des tolérances selon EN 771, degré 2; pour les parements exposés non extrudés, les tolérances peuvent dévier des exigences en matière de parements exposés T2 et R2. Les tolérances Tm et Rm doivent être indiquées par le fabricant.	25.01.06
		T	Aucune remarque ⁹⁾ jusqu'à présent	La référence à prEN 722-22 est pourvue de la remarque ⁹⁾ 9) Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'EN 772-22, d'autres méthodes appropriées pour l'estimation de la résistance au gel peuvent être utilisées. Il faut procéder à l'attribution à l'une des classes F0 (exposition passive), F1 (exposition modérée) ou F2 (exposition sévère) et mentionner la méthode de vérification. Voir tableau de la page 2	25.01.06

Tableau 1: Exigences fixées à la spécification des propriétés ainsi qu'aux essais relatifs à la maçonnerie, aux éléments de maçonnerie et au mortier. Les valeurs indiquées désignent des exigences minimales.

	Essai	Base	Maçonnerie spécifiée	Maçonnerie standard							Maçonnerie spéciale ¹⁾					
				EN 771-1	EN 771-1	EN 771-3	EN 771-3	EN 771-2	EN 771-4	EN 771-4	Maçonnerie de doublage extérieure	Parement exposé aux intempéries	Parement à l'abri des intempéries	Maçonnerie isolante thermiquement	Maçonnerie insonore	Maçonnerie ductile
Maçonnerie	f_{xk} [N/mm ²]	EN 1052-1	1,8	7,0	3,2	7,0	1,8	7,0	3,2	1,8						
	E_{xk} [kN/mm ²]	EN 1052-1	1,8	2)	2)	2)	2)	2)	2)	2)						
	f_{xk} [N/mm ²]	EN 1052-2		0,15	0,10	0,25	0,10	0,15	0,25	0,15						
	f_{yk} [N/mm ²]	Ziffer 2.2														
Parpaings (briques ou agglomérés)	f_{dk} [N/mm ²]	EN 772-1	2,5	28,0	10,0	14,0	2,5	22,0	5,0	2,5						2,5
	f_{bqk} [N/mm ²]	Ziffer 2.3	1,8 ³⁾	7,0	3,2	7,0	1,8	7,0								
	Proport. d'alvéoles	EN 772-2														≤ 50%
	Absorption d'eau par capillarité	EN 772-11														
	Tolérances dimensionnelles	EN 772-16	4)	4)	4)	4)	4)	4)	4)	4)		5)	5)			
	Résistance au gel	EN 772-18 prEN 772-22										9)				
	Teneur en sels solubles	EN 772-5														
	Masse volumique à sec	EN 772-13														
Mortier	f_{mk} [N/mm ²]	EN 1015-11	5,0	15,0	5,0	15,0	5,0	15,0								10,0
	f_{xk} [N/mm ²]	EN 1052-1	1,8	6)	6)	6)	6)	6)	6)	6)						3,5
	f_{xk} [N/mm ²]	EN 1052-2		6)	6)	6)	6)	6)	6)	6)	7)					
	Granulométrie	EN 1015-1														
	Durée d'ouvrabilité	EN 1015-9														
	Résistance au gel															
	Masse volumique à sec du mortier durci	EN 1015-10														
Mortier frais	Consistance	EN 1015-3	8)	8)	8)	8)	8)	8)								
	Masse volumique	EN 1015-6	8)	8)	8)	8)	8)	8)								
	Teneur en air	EN 1015-7	8)	8)	8)	8)	8)	8)								
	Rétention d'eau	prEN 1015-8														

- Propriétés à spécifier
- 1) Essais relatifs à des maçonneries possédant d'autres propriétés particulières: selon descriptions spéciales
- 2) $E_{xk} = 1000 f_{xk}$
- 3) Ne concerne pas le mortier-colle
- 4) valeurs des tolérances selon EN 771, degré 1
- 5) valeurs des tolérances selon EN 771, degré 2; **pour les parements exposés non extrudés, les tolérances peuvent dévier des exigences en matière de parements exposés T2 et R2. Les tolérances Tm et Rm doivent être indiquées par le fabricant.**
- 6) Vérification de la conformité selon chiffre 3.3.6 et tableau 1 de la norme SIA 266
- 7) Valeur minimale identique à celle de la maçonnerie standard
- 8) Contrôle régulier de la production
- 9) **Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'EN 772-22, d'autres méthodes appropriées pour l'estimation de la résistance au gel peuvent être utilisées. Il faut procéder à l'attribution à l'une des classes F0 (exposition passive), F1 (exposition modérée) ou F2 (exposition sévère) et mentionner la méthode de vérification.**